



Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20201109-BUR-AG-20-041-
DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Bureau du 9 novembre 2020

**DELIBERATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

OBJET : Attribution du marché N°20012DSTE – Marché de fourniture de produits d'entretien et d'hygiène pour les services de la Communauté d'Agglomération de Bastia

L'an deux mille vingt, le 9 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni en visioconférence et dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

ETAIENT PRESENTS :

Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Leslie PELLEGGRI, Serge LINALE, Guy ARMANET, Michel SIMONPIETRI, Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Marie-Hélène PADOVANI.

POUVOIRS :

Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI.

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Gilles SIMEONI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 5

Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Attribution du marché N°200015 – Accord-cadre de fournitures courantes et de services – Fournitures de masques chirurgicaux

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, modifiée, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6, applicable à compter du 31 octobre 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 qui délègue certaines compétences au Bureau ;

Vu la délibération du Bureau communautaire en date du 30 avril fixant les modalités d'organisation du Bureau communautaire par visioconférence ;

Considérant la nécessité pour l'établissement de doter son personnel des équipements de protection individuelle ;

Vu la consultation lancée le 22 septembre 2020 ;

Vu le rapport d'analyse des offres présenté ce jour au Bureau ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE
(A l'unanimité)

La procédure engagée pour l'attribution du marché N°200015 – Accord-cadre de fournitures courantes et de services – Fournitures de masques chirurgicaux pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Bureau du 9 novembre 2020

OBJET : Attribution du marché N°200015 – Accord-cadre de fournitures courantes et de services – Fournitures de masques chirurgicaux

ATTRIBUE

Le marché à la société TG INFORMATIQUE, sise 71, montée de Saint-Menet 13011 MARSEILLE, pour un montant mini de 10 000 € et maxi de 70 000 €, pour une durée d'un an reconductible deux fois ;

AUTORISE

Le Président à signer le marché correspondant et tous les documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président de la
Communauté d'Agglomération de Bastia**




**U Présidente
Louis POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **24 NOV. 2020**
et publication ou notification
du **24 NOV. 2020**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification